

Lundi 21 septembre 2015

**SEUL LE PRONONCE FAIT FOI**

Présentation du rapport d'activité des services de l'État du Bas-Rhin 2014

Intervention de Stéphane FRATACCI,  
préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin  
devant le Conseil départemental du Bas-Rhin  
lundi 21 septembre 2015

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les Chefs de services de l'État,

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre invitation et de votre accueil au sein de cette assemblée. Puisque j'ai pris mes fonctions dans votre département au cours de l'été, c'est la première fois que j'ai le plaisir de vous présenter le bilan de l'activité des services de l'État, pour l'année 2014, et d'évoquer avec vous les priorités de l'année en cours.

La loi prévoit que le Préfet présente le rapport d'activité des services de l'État dans le département devant le Conseil Départemental. Il s'agit là d'une exigence démocratique, qui donne l'occasion au représentant de l'État dans le département d'échanger publiquement avec les élus de votre collectivité. Et je sais que vos préoccupations sont nombreuses, en particulier cette année : aux défis que pose la conjoncture économique depuis déjà trop longtemps, viennent s'ajouter des interrogations sur la réforme territoriale et ses conséquences.



PRÉFET DU BAS-RHIN

Aussi, sans être exhaustif, puisque le rapport d'activité des services de l'État vous a été remis, je déclinerai trois grands axes : d'abord l'emploi, l'économie et le développement du territoire, ensuite la cohésion sociale, enfin les fonctions régaliennes. Nous pourrions ensuite, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Président, aborder ensemble certaines problématiques transversales qui mettent en jeu la coopération entre les services de l'État et votre collectivité.

Mon prédécesseur a pu apprécier, année après année, la qualité du partenariat avec le Conseil départemental, sur les nombreuses politiques publiques que nous menons en commun au service de nos concitoyens. Ce partenariat ne sera pas remis en cause par la réforme territoriale. Elle doit au contraire être vue comme une opportunité pour mener une action publique plus efficace et efficiente, ciblée sur les priorités qui sont celles de ce territoire. L'échelon départemental est conforté comme l'échelon de référence pour la mise en œuvre des politiques publiques, car les Français veulent un État présent dans la proximité. Je suis donc tout disposé à échanger avec vous sur notre vision et la stratégie que nous voulons développer conjointement.

## I. Emploi, économie, aménagement du territoire

Je commencerai par le bilan de nos actions en matière d'emploi et de développement économique, puisqu'il s'agit là d'une priorité du Gouvernement et d'une attente majeure de nos concitoyens.

### Emploi

Dans le Bas-Rhin, après une année de stabilisation en 2013, le chômage est reparti à la hausse en 2014, pour atteindre 9,3 % en fin d'année (10,3 % dans



PRÉFET DU BAS-RHIN

l'arrondissement de Strasbourg). Le chômage des jeunes est stable mais celui des seniors a continué à croître. Le chômage de très longue durée touche toujours plus de personnes, en particulier les jeunes et les seniors.

Même si le taux de chômage du Bas-Rhin reste inférieur à la moyenne nationale et aux taux constatés dans le Grand Est, l'emploi dans notre département reste fragile et suppose une mobilisation constante de l'ensemble des services de l'État, pour trouver des réponses efficaces et innovantes en coordination avec l'ensemble de nos partenaires.

Notre préoccupation va d'abord aux personnes touchées par le chômage. Derrière les chiffres, il y a des hommes et des femmes, qui font face, dans leur recherche d'emploi, à des obstacles de nature et d'ampleur très variées. La diversité des situations appelle des réponses adaptées à chacun.

L'insertion par l'activité économique est destinée aux personnes les plus éloignées de l'emploi, du fait notamment de leur âge, de leur état de santé, ou de difficultés sociales. Dans notre département en 2014, 65 structures, entreprises ou associations, se sont mobilisées pour leur fournir un accompagnement renforcé. L'État les soutient par le fonds départemental d'insertion, qui leur a versé 248 000€

Le dispositif des contrats aidés, contrats uniques d'insertion (CUI), a été fortement mobilisé, avec l'aide du Conseil Général du Bas-Rhin qui a apporté un cofinancement dans un tiers des cas au profit des bénéficiaires du RSA. Dans le secteur non marchand, les objectifs pour 2014 ont été dépassés, avec un total de 4000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) conclus. Dans les entreprises, 992 contrats initiative emploi (CUI-CIE) ont été signés, ce qui



PRÉFET DU BAS-RHIN

représente 73 % de l'objectif pour 2014. Ces efforts doivent être aujourd'hui poursuivis pour atteindre les objectifs fixés par la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) conclue entre le préfet et le président du Conseil départemental. Pour les CAE, en particulier, nous sommes encore loin de l'objectif fixé pour le second semestre, et je compte sur votre mobilisation.

Les emplois d'avenir sont destinés aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle. Le nombre de contrats signés en 2014 (1022) est en progression par rapport à l'année précédente. Les services de la DIRECCTE ont joué un rôle essentiel pour leur suivi, et la mobilisation des Missions locales pour en faire la promotion auprès des jeunes doit être saluée.

D'autres dispositifs sont mobilisés pour l'emploi des jeunes. En 2014, le Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes a versé 106 000€ d'aides directes à des jeunes par l'intermédiaire des Missions locales, ainsi que 292 500€ d'aides à des structures qui les accompagnent dans leur démarche de recherche d'emploi.

L'emploi, c'est la rencontre d'une offre et d'une demande, or certaines entreprises ont du mal à recruter : il convient d'accompagner aussi bien les employeurs que les candidats dans leur démarche. Le Conseil Départemental a pris des initiatives innovantes pour l'emploi des bénéficiaires du RSA : l'accompagnement ciblé, le Pacte de réussite, les méthodes de recrutement alternatives. Ce sont des exemples à approfondir pour travailler, avec les services et opérateurs de l'État et notamment Pôle Emploi, à la recherche de solutions efficaces.



PRÉFET DU BAS-RHIN

L'accès à l'emploi, c'est aussi la création d'entreprise. Si les Conventions Promotion de l'Emploi peuvent apporter un soutien financier aux créateurs, c'est une démarche reste complexe. L'UT du Bas-Rhin de la DIRECCTE est à leurs côtés pour les accompagner. Ces entrepreneurs témoignent de la capacité d'initiative des habitants de nos territoires, mais aussi des difficultés des entreprises existantes à créer de l'emploi, dans un contexte économique qui reste difficile.

### Economie – soutien aux entreprises - compétitivité

Cette conjoncture dégradée explique l'augmentation, pour la troisième année consécutive, du nombre de Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) déposés auprès de la DIRECCTE. 16 plans ont ainsi été instruits – je citerai parmi d'autres *COOP* à Reichstett, *Bürstner* à Wissembourg, *Caddie* à Drusenheim, *Data Mailing* à Geispolsheim. L'État a porté une attention particulière à la qualité des mesures d'accompagnement des licenciements. Là où c'était possible, comme dans le cas de *Caddie*, les pouvoirs publics ont soutenu les projets qui permettaient une poursuite de l'activité. Certaines restructurations ont donné lieu à des conventions de revitalisation visant à recréer des emplois dans le bassin d'emploi.

Mais il vaut mieux agir à temps pour éviter d'en arriver à un plan social : c'est pourquoi la DIRECCTE, avec au premier chef le Commissaire au Redressement Productif, aide les entreprises à anticiper les difficultés par des mesures alternatives comme l'activité partielle.

Dans une conjoncture défavorable, le gouvernement a mis en place des outils pour alléger les charges pesant sur l'activité économique. A cet égard, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est un dispositif dont les



PRÉFET DU BAS-RHIN

entreprises ont su se saisir. Les Services des Impôts des Entreprises se sont fortement mobilisés pour son suivi opérationnel. En 2014, 17 608 entreprises du Bas-Rhin ont pu en bénéficier d'une imputation (78 M€) ou d'un remboursement (50 M€).

Le retour à la croissance est un défi qu'il faut relever en ciblant les secteurs d'avenir. Notre territoire est déjà reconnu pour l'excellence de ses filières d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation : rappelons les trois prix Nobel à l'université de Strasbourg, ou encore tout récemment le prix décerné par la Société Internationale de Chirurgie au Professeur Marescaux de l'IRCAD. C'est un atout sur lequel il faut miser.

L'Alsace est ainsi l'une des premières régions bénéficiaires du Programme Investissements d'Avenir (PIA), qui finance à hauteur de 1,3 milliard d'euros des projets portés par des structures implantées dans notre région.

Ce programme soutient notamment les filières d'avenir, en cohérence avec le plan Industrie du futur, qui met l'accent sur l'accompagnement des entreprises et la formation des salariés. Un appel à projets pour des « partenariats régionaux pour l'innovation » a été lancé en 2015 pour une expérimentation dans la future région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Ils seront financés par un fonds de 20 M€ dont 10 M€ versés par l'État.

Je citerai aussi, parmi beaucoup d'autres, le soutien de l'État de 750 M€ à l'initiative d'excellence (Idex) « Unistra » de l'Université de Strasbourg. Elle permettra de soutenir des projets émergents et d'accroître le rayonnement de l'université au niveau européen et international.

Par ailleurs, le Plan Campus de Strasbourg a mobilisé l'État et les collectivités alsaciennes autour d'un investissement qui atteindra 334 M€ Les



PRÉFET DU BAS-RHIN

travaux ont commencé, avec plusieurs réalisations en 2014, suivies par un comité de pilotage auquel participent les élus.

Quant à la Bibliothèque Nationale Universitaire, elle a rouvert ses portes pour la rentrée 2014, avec un franc succès auprès des visiteurs, après quatre ans de travaux et un investissement de 65 M€ cofinancé par l'État et les collectivités alsaciennes.

Dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, le Gouvernement a créé en 2011 le Fonds national pour la Société Numérique pour développer les réseaux à très haut débit et les services associés. Dans le Bas-Rhin, le projet de réseau d'initiative publique en Très Haut Débit vise à couvrir 50% de la population alsacienne, en ciblant les zones mal desservies. La Région et les deux départements ont obtenu du Fonds en 2014 une subvention de 110 M€ pour de premiers travaux.

Le coût total du projet, y compris l'investissement du concessionnaire, s'élève à près de 600 M€. C'est un investissement considérable, et une source d'emploi et d'activité majeure pour le secteur local des travaux publics, dans les années à venir.

### Politique des territoires

Au-delà du numérique, la compétitivité passe par la création d'un cadre favorable à une économie innovante et durable. Réseaux de transport, recherche et innovation, transition écologique et énergétique : les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) développent ces axes stratégiques à l'échelle du territoire. C'est une démarche qui associe l'État et la Région, mais aussi les Départements, l'Eurométropole de Strasbourg et les villes et communautés d'agglomérations concernées.



PRÉFET DU BAS-RHIN

Le CPER 2007-2014, d'un montant supérieur à 1 milliard d'euros, a permis de financer d'importantes opérations : construction du tram-train de Mulhouse, du musée Lalique, projets de recherche en imagerie médicale, et bien d'autres.

Dans le CPER 2015-2020, l'accent est mis en particulier sur la mobilité multimodale (routière, ferroviaire, portuaire, fluviale) à laquelle sont consacrés plus de 500 M€ Le montant total inscrit au CPER s'élève à 836 M€ dont 394 M€apportés par l'État et ses opérateurs.

Strasbourg sera demain la capitale de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ; elle est, et restera, capitale européenne, le Président de la République l'a réaffirmé cette année lors de la signature du nouveau contrat triennal « Strasbourg capitale européenne ». Le précédent contrat triennal, couvrant la période 2012-2014, a contribué à promouvoir l'attractivité de Strasbourg : accessibilité par les réseaux de transport, projet de réaménagement du quartier européen, soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, ainsi qu'à l'offre culturelle. D'un montant total de 244 M€en 2014, il a associé l'État (à hauteur de 47 M€), la ville de Strasbourg, l'Eurométropole, le département (29 M€) et la région.

Le prolongement de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Est-Européenne contribuera aussi à la mise en valeur de Strasbourg comme nœud ferroviaire au cœur de l'Europe, tout en facilitant la mobilité au sein de la future grande région. La nouvelle liaison à grande vitesse entre Baudrecourt (en Lorraine) et Vendenheim (en Alsace) devrait être mise en service en mars 2016, conformément au calendrier initial.

Cet important volet ferroviaire vient en complément d'infrastructures routières qui vont se concrétiser. L'État et ses partenaires ont cherché à définir



PRÉFET DU BAS-RHIN

ensemble une politique globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération strasbourgeoise. À la suite de la mission d'expertise du CGEDD réalisée en 2013, le nouveau projet de Grand Contournement Ouest (GCO) a été approuvé par le maire de Strasbourg, le Président de la CUS, le Président du Conseil Général et celui du Conseil Régional, qui se sont engagés à le cofinancer. Ainsi, en février 2014, le Ministre de l'Écologie a lancé un nouvel avis d'appel public à la concurrence. En parallèle, la DREAL a lancé, en lien avec les collectivités partenaires, le projet de requalification de l'A35 en traversée de Strasbourg. Bien sûr, en instruisant tous ces projets, nous avons porté une attention particulière à leurs impacts sur l'environnement.

### Protection de la nature

Une politique du territoire durable passe par la préservation des milieux naturels. Les efforts pour préserver les espèces et les habitats ne doivent pas être vécus comme des contraintes, mais comme un investissement dans la prévention des risques naturels, la promotion de l'attractivité des territoires, le développement de filières « vertes » d'avenir. La visite de la Ministre de l'Écologie à Strasbourg le 8 septembre dernier, pour inaugurer une station d'injection de biogaz dans le réseau urbain, a récemment montré combien notre territoire est reconnu pour son excellence dans ce domaine.

Le réseau Natura 2000 se développe, avec l'approbation des documents d'objectifs du site « Val de Villé et Ried de la Schernetz », la finalisation de ceux de la Vallée de la Sarre, et l'engagement de la forêt indivise d'Haguenau et le renouvellement du site « Vosges du Nord ».

Pour la protection du Grand Hamster d'Alsace, l'accent a été mis sur la



PRÉFET DU BAS-RHIN

formation des bureaux d'études et des aménageurs : à cet effet, un logigramme a été conçu sur la base des deux arrêtés interministériels de 2012 et du Plan National d'Action 2012-2016. La révision du projet de Grand Contournement Ouest, qui se traduit par une réduction des emprises, est également bénéfique pour la protection de l'espèce. Le bilan 2014 est positif, ce qui devrait faciliter la résolution du contentieux avec la Commission européenne. C'est le fruit d'un effort collectif qui doit être salué.

La concertation a également été fructueuse en matière de chasse, avec un consensus, en Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, sur des accords équilibrés. Le plan de chasse 2014/2015 a été augmenté de 10 %. L'augmentation des prélèvements a permis de diminuer de 50 % les dégâts dus aux sangliers, qui avaient porté d'importants préjudices aux agriculteurs en 2013.

En matière agricole, il est essentiel de concilier préservation des milieux et activité économique. Les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) se sont mobilisés pour permettre à 99 % des agriculteurs de recevoir un acompte des aides du FEAGA en octobre. Ils les ont aussi aidés à faire leurs demandes d'aides en ligne : moins de risque d'erreurs, moins de temps passé à des formalités, aussi bien pour les exploitants que pour l'administration. Par ailleurs, les exploitants ont été sensibilisés à la réglementation relative à la pollution par les nitrates, et à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.

La qualité de l'air reste un enjeu majeur dans un département très dense. Après trois années de travail avec tous les acteurs concernés, la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération strasbourgeoise a été



PRÉFET DU BAS-RHIN

approuvée par arrêté préfectoral le 6 juin 2014. Ce plan détaille une nouvelle stratégie de réduction globale des émissions. L'action sur le transport routier y apparaît comme un levier majeur. A cet égard, le bilan des engagements pris, il y a trois ans, par 21 transporteurs routier de marchandises révèle une réduction de 7% des émissions de CO2 par kilomètre parcouru, mais aussi une baisse de la consommation de carburant de plus d'un million de litres. C'est un exemple qui prouve que l'écologie peut rimer avec les économies.

La transition énergétique est porteuse de formidables opportunités. Elle s'appuie parfois sur des technologies nouvelles, dont il convient de maîtriser les risques. Ainsi, en 2014, 10 permis de recherche ont été instruits pour la géothermie profonde, basse et haute température. Ces projets soulèvent des inquiétudes, parfois justifiées par leur contexte spécifique, mais parfois liées à un manque d'information. Notre devoir est de faire preuve, à la fois, de toute la vigilance requise, et de la plus grande transparence auprès du public.

Les services de l'État restent, bien sûr, mobilisés en matière de prévention des risques, qu'il s'agisse de risques technologiques, notamment sur les 16 sites SEVESO du Bas-Rhin, ou des risques naturels. Environ 300 communes du Bas-Rhin sont concernées de près ou de loin par le risque inondation par submersion et remontée de nappe. L'État adopte une démarche de prévention sélective en se concentrant sur les situations les plus exposées.

## II. Cohésion sociale

J'en viens maintenant aux actions des services de l'État en matière de cohésion sociale. Dans un contexte économique difficile, une attention



PRÉFET DU BAS-RHIN

particulière doit être portée aux personnes les plus fragiles. Cette responsabilité est désormais avant tout portée par les Conseils départementaux, dont c'est devenu la priorité budgétaire, et nous connaissons tous les difficultés que cela implique en période de besoins croissants et de contraintes financières - nous y reviendrons dans la suite de nos échanges.

Les actions mises en œuvre par l'État en 2014 sur cette thématique s'inscrivent dans le cadre des orientations du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013. Ce plan repose sur trois axes : réduction des inégalités, accompagnement vers l'insertion, coordination des acteurs.

### Logement – rénovation

En matière de logement, j'évoquerai d'abord le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Ce plan, co-piloté par l'État et le Conseil Départemental, définit les dispositifs mobilisés. Le plan couvrant la période 2010-2014 a fait l'objet d'un bilan positif. Le nouveau plan, comme le prévoit la loi ALUR, est fondé sur un diagnostic à 360° : il s'agit de construire une vision partagée des besoins et des solutions existantes dans le département, pour adapter l'offre à moyen terme.

Ce nouveau plan doit également couvrir les problématiques d'hébergement, pour améliorer la fluidité des parcours. L'année 2014 a apporté des avancées pour fournir des solutions plus durables aux personnes précaires : 85 places ouvertes pendant la période hivernale ont été pérennisées, 50 places d'hébergement d'urgence ont été transformées en places sous statut CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) ; 272 places d'hôtel dédiées aux



PRÉFET DU BAS-RHIN

demandeurs d'asile ont été transformées en hébergements, ce qui est mieux adapté aux besoins des familles.

Aujourd'hui, compte tenu du drame humanitaire que vivent les réfugiés syriens, le Gouvernement s'est engagé pour l'accueil de demandeurs d'asile venant de ce pays ; leur hébergement soulèvera de nouveaux défis, et les services de la DDCS sont d'ores et déjà pleinement mobilisés, aux côtés des collectivités et des associations, pour concrétiser cette volonté de solidarité.

Par ailleurs, je souhaite rappeler notre action conjointe pour le logement social. L'Accord Collectif Départemental 2014-2016 a pu être finalisé, et le Conseil Départemental a souhaité accroître son volume de parc réservataire intégré dans cet accord. En 2014, ce dispositif a permis d'attribuer 1304 logements, dépassant l'objectif fixé à 1250. Par ailleurs, la DDT du Bas-Rhin a assuré le suivi des prêts locatifs qui aident les organismes HLM à acquérir ou rénover des logements sociaux, ce qui a permis de financer 2015 logements pour un montant de 5,9 millions d'euros. Enfin, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a versé 9,6 millions d'euros d'aides pour la rénovation de l'habitat dans les quartiers.

À ce propos, j'évoquerai aussi la rénovation énergétique de l'habitat : le plan lancé en 2013 prévoit un soutien technique et financier aux particuliers. Dans le Bas-Rhin, dans le cadre d'une expérimentation, c'est le Conseil Départemental qui joue le rôle de point d'accueil unique pour informer les usagers.

Politique de la ville



PRÉFET DU BAS-RHIN

Au-delà de la seule rénovation urbaine, la politique de la ville s'attache, depuis la loi du 21 février 2014, à orienter l'action publique autour d'un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique, sur la base d'une cartographie plus ciblée sur les quartiers en difficulté économique. Dans le Bas-Rhin, les deux contrats urbains de cohésion sociale concernant les aires urbaines de Strasbourg et de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse ont été prorogés jusqu'à la fin 2014. L'année 2014 a été consacrée à l'élaboration, avec l'ensemble des partenaires concernés, des conventions-cadres des nouveaux contrats de ville ; ils ont été signés au mois de juillet dernier. Dix-huit quartiers retenus dans le Bas-Rhin se trouvent sur le périmètre de l'Eurométropole, un quartier sur Bischwiller, un sur Haguenau et un nouveau sur Saverne.

Le volet éducatif de la politique de la ville est désormais partie intégrante des contrats de ville, avec plusieurs dispositifs :

- Les programmes de réussite éducative, financés par l'État, ont bénéficié en 2014 dans le Bas-Rhin à 800 élèves en difficulté, de la maternelle au lycée.
- Les Cordées de la réussite ont accompagné 200 lycéens et collégiens issus des quartiers prioritaires vers les filières d'excellence de l'enseignement supérieur.
- L'internat d'excellence, ouvert à Strasbourg en 2008, a accueilli gratuitement au cours de l'année scolaire écoulée 32 jeunes collégiens ou lycéens connaissant des difficultés sociales, dont 15 issus de quartiers prioritaires.

Enseignement



PRÉFET DU BAS-RHIN

Favoriser la réussite de tous les élèves, c'est la mission première de l'école, et elle doit s'en donner les moyens. La carte de l'éducation prioritaire a été révisée conformément à la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013, pour parvenir à un ciblage plus transparent et cohérent avec la carte de la politique de la ville, et contribuer à l'égalité des chances. La scolarisation des enfants handicapés dans le Bas-Rhin est en progression de 15 % en 2014, soit 413 élèves.

La situation frontalière du Bas-Rhin et le statut de capitale européenne de Strasbourg sont des opportunités à valoriser. 71 % des classes de primaire ont accès à un enseignement extensif de l'allemand, à raison de 3 heures par semaine. Par ailleurs, les efforts se poursuivent pour étendre le maillage du réseau bilingue français-allemand, qui bénéficie à plus de 13 000 élèves.

Enfin, comment ne pas parler de l'École européenne, au statut unique en France, qui rassemble dans un même établissement, de la maternelle à la terminale, plus de 1200 élèves de 50 nationalités différentes ? Inaugurée en 2008 dans des locaux temporaires, elle vient de s'installer à la rentrée 2015 sur son site définitif. La réussite de ce projet hautement symbolique résulte de la coopération étroite entre l'État et ses partenaires – la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg.

### Jeunesse – service civique

Je souhaite évoquer également un autre dispositif, vecteur de cohésion sociale : le service civique, qui répond à la demande d'engagement des jeunes et au besoin de cohésion sociale accrue exprimé par les Français. En 2014, 784 jeunes ont effectué leur service civique dans le Bas-Rhin. La la DRJSCS et le



PRÉFET DU BAS-RHIN

Conseil Départemental ont conçu ensemble des modules de formation pour leurs tuteurs.

Au début de cette année, le Président de la République a annoncé sa volonté de rendre ce dispositif universel, afin que tout jeune qui souhaite s'engager puisse le faire. Mais, en moyenne, seule une demande sur quatre est satisfaite. L'objectif est de passer, au niveau national, de 35 000 missions en 2014 au double dès cette année, pour atteindre 170 000 d'ici 2017. Un développement d'une telle ampleur implique un investissement de tous – les associations, l'État et les collectivités territoriales. Or, en 2014, 2% seulement des services civiques ont été effectués au sein de collectivités du Bas-Rhin (dont l'Eurométropole et le Conseil Départemental). Je compte donc sur vous pour participer à la réussite de cet ambitieux programme au service de nos jeunes et de nos concitoyens.

### III. Fonctions régaliennes – Sécurité – immigration

J'en viens maintenant aux fonctions régaliennes, qui sont au cœur de l'action de l'État. La sécurité de nos concitoyens, qu'elle soit publique, routière ou civile, est l'une de ses premières missions.

#### Lutte contre la délinquance

D'abord, la sécurité publique : la délinquance globale a stagné en 2014 dans le Bas-Rhin (+0,27%), mais avec des évolutions contrastées dans le détail.

- Les atteintes aux personnes sont en hausse de 3,24 %, avec un taux de 6,8 atteintes pour 1 000 habitants, qui reste inférieur à la moyenne nationale.



PRÉFET DU BAS-RHIN

Ces faits sont liés dans de nombreux cas à une sur-alcoolisation, et la Police nationale poursuit ses efforts en zone urbaine pour lutter contre les atteintes à la tranquillité publique. Souvent aussi, il s'agit de violences intrafamiliales.

- Les actions en faveur des victimes, en lien étroit avec la justice, restent soutenues : accueil des victimes, prévention et sensibilisation. Le dispositif « Téléphone grave danger », financé par le ministère de la Justice et les collectivités, a permis en 2014 dans le Bas-Rhin de remettre 28 téléphones à des femmes exposées aux violences. Depuis, le dispositif a été étendu à l'ensemble du territoire français.
- Les atteintes aux biens, en légère baisse (0,60 %), sont à un niveau très inférieur à la moyenne nationale (23 atteintes pour 1000 habitants contre 35). Le nombre d'incendies de véhicules a diminué de 13 %. En revanche, les efforts doivent être poursuivis en matière de lutte contre les cambriolages, en hausse de 5 %. Ceci passe également par des initiatives transfrontalières : en 2014, des contrôles conjoints avec le *Polizeipräsidium* d'Offenburg se sont tenus aux frontières, ciblant spécifiquement la lutte contre les cambriolages.
- La lutte contre les stupéfiants, prioritaire, connaît toujours un niveau élevé d'activité. L'action et les bons résultats des services du GIR Alsace entraînent une baisse des infractions de près de 12 %.

L'activité des services affiche un niveau soutenu en 2014, avec des taux d'élucidation nettement supérieurs à la moyenne nationale, et en progression dans la plupart des indicateurs.

La lutte contre la délinquance doit reposer sur un engagement collectif, c'est la condition de son efficacité. Le succès des Zones de Sécurité Prioritaires



PRÉFET DU BAS-RHIN

(ZSP) du Neuhof et de la Meinau, à Strasbourg, en témoigne. Dans ces territoires, les atteintes aux biens ont diminué de 9% en 2014, les violences urbaines de 13%. C'est le fruit d'un partenariat qui conjugue l'action des forces de police et les initiatives de proximité menées par les collectivités, les bailleurs sociaux et le tissu social local dans son ensemble.

Une action collective efficace, c'est aussi l'objet des Contrats locaux de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CLSPD). Ils définissent une stratégie concertée et adaptée au territoire, tout en ciblant un certaines problématiques, notamment la question des mineurs et la radicalisation. Si l'Eurométropole est la plus avancée en la matière, il existe dans le département 17 contrats locaux dans les communes les plus concernées par les problèmes d'insécurité.

### Sécurité routière

Deuxième volet, la sécurité routière : les chiffres, hélas, ne sont pas bons. Après plusieurs années de progrès, le nombre de tués sur les routes du Bas-Rhin a connu une tragique envolée en 2014, avec 18 décès contre 4 l'année précédente. Dans près de 40 % des cas, il s'agissait de passagers de deux-roues ou de piétons. La vitesse reste le facteur principal, mais bien souvent, sont en cause des violations des règles élémentaires de sécurité routière : non-port de la ceinture, usage du téléphone au volant.

La réponse est double : prévention et contrôle.

En matière de prévention, il est essentiel s'adresser aux jeunes. Depuis 2012, des lycéens sont sensibilisés aux risques des deux-roues motorisés. Ces actions ont touché 3660 jeunes en 2014.



PRÉFET DU BAS-RHIN

Quant aux contrôles, ils mobilisent à la fois les effectifs de la Gendarmerie, de la Police nationale et de la CRS autoroutière. Les opérations ont lieu toute l'année, et en particulier durant les périodes les plus sensibles (vacances ou week-ends). La sécurisation des routes s'appuie aussi sur les différents dispositifs de radars, y compris des radars mobiles de « dernière génération » et des radars pédagogiques.

### Sécurité civile

Enfin, le troisième volet, la sécurité civile. La réactivité et l'efficacité de la coordination des secours doit être régulièrement testée : c'était l'objet des quatre exercices de simulation effectués en 2014. Ils ont porté en particulier sur les risques industriels et le transport de matières dangereuses, puisque le Bas-Rhin compte 16 sites classés SEVESO et un réseau de transport très dense.

Par ailleurs, les services de déminage sont sollicités aussi bien sur l'héritage du passé (269 interventions sur des munitions de guerre) que sur les nouveaux risques terroristes (objets suspects, sécurisation des voyages officiels).

### Immigration – Asile

J'achèverai mon propos par l'action de l'État en matière d'immigration et d'asile, sujet d'une actualité particulièrement prégnante et douloureuse, mais qui ne se limite pas aux conséquences du conflit syrien. Pour répondre à cette urgence, conformément aux engagements du Gouvernement, notre action devra être coordonnée, et le département, au travers de ses missions sociales, sera particulièrement sollicité.



PRÉFET DU BAS-RHIN

En 2014, le nombre de demandeurs d'asile a connu une baisse, dans l'ensemble de la France comme dans le Bas-Rhin. Elle n'aura été que temporaire, et nous constatons déjà depuis le début de cette année une augmentation sensible. Les délais de prise en charge des demandes et d'accès à un hébergement convenable doivent être améliorés. La loi du 15 juillet 2015 donne notamment pour objectif d'examiner les demandes dans un délai de 9 mois. En ce qui concerne l'hébergement, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas d'effet d'éviction au détriment des personnes qui devaient déjà être prises en charge : pour ce faire, nous nous engageons, en lien avec nos partenaires, à mobiliser des moyens nouveaux.

La vision du gouvernement est équilibrée : respecter les droits, faire respecter le droit. D'une part, les demandeurs d'asile doivent être accueillis dans des conditions dignes, ce qui implique d'accroître les capacités d'hébergement. D'autre part, les demandes non fondées doivent donner lieu à un éloignement, ce qui implique plus de contrôles, notamment pour démanteler les réseaux de passeurs, et une coopération active avec les pays d'origine pour concrétiser les retours. C'est ainsi que la France pourra répondre, par un dispositif équitable, à sa vocation de terre d'asile.

Je vous remercie de votre attention, et me tiens à votre disposition afin d'échanger sur les points sur lesquels vous souhaiteriez discuter.